

Rapport de la réunion 30 des points de contact arabes du Codex

En prévision de la 47e session de la Commission du Codex Alimentarius (CAC47) qui se tiendra en personne à Genève, en Suisse, du 25 au 30 novembre 2024, et sur la base du courrier électronique reçu le 28/10/2024 du professeur Samuel Godefroy, dans lequel il propose de tenir des réunions de coordination pour les points de contact arabes du Codex, comme suit :

- Réunion 29 : Jeudi 31 octobre 2024
- Réunion 30 : mercredi 13 novembre 2024
- Réunion 31 : mercredi 20 novembre 2024

Sur la base de l'approbation de Son Excellence le Directeur général de l'AIDSMO de tenir les réunions de coordination des points de contact du Codex arabe selon les dates indiquées ci-dessus.

La 30e réunion a eu lieu le mercredi 13 novembre 2024, Avec la participation des représentants des pays arabes suivants :

1. Jordanie
2. Émirats arabes unis
3. Bahreïn
4. Soudan
5. Syrie
6. Oman
7. Qatar
8. Yémen

Ainsi que des représentants d'AIDSMO et du GFoRSS.

La réunion a été ouverte par le représentant de l'AIDSMO et le coordinateur de l'Initiative arabe du Codex, avec un discours dans lequel il a souhaité la bienvenue aux participants et les a remerciés d'avoir accepté l'invitation à participer, indiquant que cette réunion et la prochaine réunion seront consacrées à la préparation de la 47e session de la Commission du Codex Alimentarius (CAC47), prévue pour se tenir en personne à Genève du 25 au 30 novembre 2024, et a remercié les représentants des Émirats arabes unis, de la Syrie, de Bahreïn, d'Oman et les experts de l'Initiative arabe du Codex pour leurs efforts dans la préparation des présentations de cette réunion, qui incluent les résultats des réunions des comités du Codex tenues au cours de cette année, comme suit :

- Comité du Codex sur les résidus de pesticides (CCPR)
- Comité du Codex sur l'hygiène alimentaire (CCFH)
- Comité du Codex sur les résidus de médicaments vétérinaires dans les aliments (CCRVDF)
- Comité du Codex sur les méthodes d'analyse et d'échantillonnage (CCMAS)

L'ordre du jour de la réunion a été examiné et ses points approuvés comme suit :

Point à l'ordre du jour	Sujet
Point 1	Remarques d'ouverture et adoption de l'ordre du jour : Coordinateur de l'Initiative Arabe du Codex
Point 2	Préparation de la 47e session de la Commission du Codex Alimentarius : <ul style="list-style-type: none"> • Comité du Codex sur les résidus de pesticides (CCPR) • Comité du Codex sur l'hygiène alimentaire (CCFH) • Comité du Codex sur les résidus de médicaments vétérinaires dans les aliments (CCRVDF) • Comité du Codex sur les méthodes d'analyse et d'échantillonnage (CCMAS)
Point 3	Discussion et clarification des procédures de vote pour la 47e session de la Commission du Codex Alimentarius, concernant l'élection du poste de vice-président.

Point 2 : Préparation de la 47e session de la Commission du Codex Alimentarius

- Comité du Codex sur les résidus de pesticides (CCPR) :

La présentation de ce comité a été faite par Ing. Sonia Baladi, représentante des Émirats arabes unis, qui a passé en revue les points suivants :

Contexte du 55e Comité du Codex sur les résidus de pesticides (CCPR) : La 55e session du Comité du Codex sur les résidus de pesticides (CCPR) s'est tenue à Chengdu, en Chine, du 3 au 8 juin 2024, avec la participation de 46 États membres, d'une organisation membre et de 11 organisations observatrices.

Les pays arabes participant à la session sont la Jordanie, les Émirats arabes unis, l'Arabie, la Syrie, Oman, le Qatar et le Maroc.

Décisions du CCPR55 :

Travaux soumis pour adoption à l'étape 5/8	LMR pour différentes combinaisons de pesticides/produit(s)
Travaux soumis pour adoption finale	Modifications corrélatives aux CXL pour les groupes/sous-groupes de poivrons : LMR pour le gombo
Normes et textes connexes soumis à l'adoption finale	Modification corrélative à la classification des denrées alimentaires et des aliments pour animaux (CXA 4-1989) – Produits supplémentaires pour la classe D – Aliments transformés d'origine végétale
Normes et textes connexes soumis pour adoption à l'étape 5	Lignes directrices pour le contrôle de la stabilité et de la pureté des matériaux de référence et des solutions mères de pesticides associées pendant un stockage prolongé
Liste proposée de pesticides prioritaires à évaluer par la JMPR	Liste prioritaire des pesticides à évaluer par la JMPR : *Nouvelle évaluation : 6 composés (2 en réserve) *Nouvelles utilisations et autres évaluations : 20 pesticides (3 en réserve) *Revue périodique: 10 composés

Travaux proposés pour interruption pour information	LMR pour différentes combinaisons de pesticides/produit(s) retirés de la procédure par étapes
Autre question pour information	Élargissement du champ d'application des Lignes directrices pour le contrôle de la stabilité et de la pureté des matériaux de référence et des solutions mères de pesticides pendant un stockage prolongé afin de couvrir les mélanges de pesticides

- **Comité du Codex sur l'hygiène alimentaire (CCFH) :**

La présentation de ce comité a été faite par Dr. Balsam Jreikous, représentante de la Syrie, qui a passé en revue les points suivants :

Contexte du 54e Comité du Codex sur l'hygiène alimentaire (CCFH) : Le Comité du Codex sur l'hygiène alimentaire (CCFH) a tenu sa 54e session à Nairobi, au Kenya, du 11 au 15 mars 2024, à laquelle ont participé 56 pays membres, une organisation membre et 11 organisations observatrices.

Les pays arabes qui ont participé à la réunion physique : l'Égypte, la Mauritanie, le Maroc, Oman et l'Arabie saoudite.

Décisions du CCFH54 :

Point à l'ordre du jour	Décision
Point 5 : Lignes directrices pour le contrôle des Escherichia coli producteurs de Shiga toxines (STEC) dans le bœuf cru, les légumes à feuilles fraîches, le lait cru et les fromages au lait cru, ainsi que les pousses	Transmettre l'avant-projet sur les légumes-feuilles frais et l'avant-projet sur les germes pour adoption à l'étape 5/8,
Point 6 : Lignes directrices pour l'utilisation et la réutilisation sûres de l'eau dans la production et la transformation des aliments (sur les produits de la pêche et sur les produits laitiers)	Adoption à l'étape 5/8 (Lait et produits laitiers) Retour à l'étape 2/3 (Poissons et produits de la pêche)
Point 7 : Avant-projet de révision des lignes directrices sur l'application des principes généraux d'hygiène alimentaire à la lutte contre les espèces pathogènes de vibrions dans les produits de la mer	Adoption à l'étape 5
Point 8 : Projet de lignes directrices pour les mesures de contrôle de l'hygiène alimentaire sur les marchés alimentaires traditionnels	Adoption à l'étape 5/8
Point 9 : Alignement des textes du Codex élaborés par le CCFH sur les principes généraux révisés d'hygiène alimentaire	Tous les travaux d'alignement devront être examinés lors du CCFH55 et approuvés avant l'adoption du CAC
Point 10 : Révision des lignes directrices sur l'application des principes généraux d'hygiène alimentaire à la maîtrise des virus dans les aliments Point 11 : Document de travail sur la révision des lignes directrices pour le contrôle de Campylobacter et Salmonella dans la viande de poulet Point 12 : Document de travail sur la révision des lignes directrices relatives à l'application des principes généraux d'hygiène alimentaire à la maîtrise de Listeria monocytogenes dans les aliments	Nouveau travail

- **Comité du Codex sur les résidus de médicaments vétérinaires dans les aliments (CCRVDF) :**

La présentation de ce comité a été faite par Ing. Mohammed Al Kindi, représentant d'Oman, qui a passé en revue les points suivants :

Contexte du 27e Comité du Codex sur les résidus de médicaments vétérinaires dans les aliments (CCRVDF) : La 27e réunion du Comité du Codex sur les résidus de médicaments vétérinaires dans les aliments a eu lieu du 21 au 25 octobre 2024 à Omaha, Nebraska, États-Unis d'Amérique.

Les pays arabes qui ont participé à la réunion physique : la Jordanie, l'Arabie saoudite, Oman, l'Égypte et le Maroc.

Décisions du CCRVDF27 :

Le Comité a convenu de transmettre au CAC47 pour adoption finale les LMR pour 5 médicaments	(À l'étape 5/8) : LMR pour le clopidol (rognons, foie, muscles et peau/graisse de poulet) LMR pour l'imidaclopride - filet de poisson (muscle avec peau dans des proportions naturelles) et/ou muscle LMR pour 3 médicaments élaborées par méthode d'extrapolation
Le Comité a convenu de transmettre le projet de résolution au CAC47 pour adoption à l'étape 5.	LMR pour la fumagilline dicyclohexylamine (DCH) – filet de poisson et miel.
Nouveau travail (étape 2/3)	Soumettre une nouvelle proposition de travail visant à élaborer des lignes directrices sur les mesures à prendre par les autorités compétentes suite à la détection d'un résidu d'un médicament vétérinaire dans une marchandise animale non ciblée associée à un transfert inévitable et non intentionnel dans les aliments pour animaux. Une liste de priorités a également été convenue pour approbation en tant que nouveau travail par le CAC47.

- **Comité du Codex sur les méthodes d'analyse et d'échantillonnage (CCMAS)**

La présentation de ce comité a été faite par Ing. Faisal Al-Sari, représentant de Bahreïn, qui a passé en revue les points suivants :

Contexte de la 43e session du Comité du Codex sur les méthodes d'analyse et d'échantillonnage (CCMAS) : Le Comité du Codex sur les méthodes d'analyse et d'échantillonnage (CCMAS) a tenu sa 43e session à Budapest, en Hongrie, du 14 au 18 mai 2024. Cette session a réuni 54 pays membres, une organisation membre et 14 organisations observatrices, parmi lesquelles 3 pays arabes (Égypte, Maroc, Arabie saoudite).

Décisions du CCMAS :

Point 3.1 de l'ordre du jour : Approbation des méthodes d'analyse : CCSC et CCFO	Approbation des méthodes d'analyse pour les principaux aliments Épices et herbes culinaires « CCFSCH7 » : <ul style="list-style-type: none"> • Méthodes examinées et approuvées pour l'évaluation de la qualité du curcuma, du basilic, du safran, de la muscade et d'autres épices, soutenant le commerce et la normalisation. • Suggestions d'amélioration des méthodes pour se conformer aux normes du Codex. Huiles « CCFO28 » (Olive et Grignons) : <ul style="list-style-type: none"> • Les méthodes pour les composants de qualité comme le fer (Fe) et le cuivre (Cu) ont été révoquées, tandis que les
--	--

	<p>DAG et les PPP ont été discutés mais reportés pour un examen plus approfondi.</p> <p>Prochaines étapes:</p> <ul style="list-style-type: none"> Assurer que les méthodes approuvées sont conformes aux normes et aux exigences du Codex dans le commerce international.
Point 3.11 de l'ordre du jour : Approbation du plan d'échantillonnage : Comité du Codex sur les contaminants dans les aliments (CCCF17)	Approbation des plans d'échantillonnage
Point 3.2 de l'ordre du jour : Critères de performance des méthodes pour certains fruits et légumes transformés	<p>Le CCMAS a convenu de :</p> <p>Approuver les critères de performance numériques pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> Acide benzoïque dans les confitures, gelées et marmelades, concombres marinés, chutney de mangue. Lait de coco et crème de coco. sorbates dans les confitures, gelées et marmelades et les concombres marinés. Conserves dans les fruits et légumes transformés et les olives de table
Point 9 de l'ordre du jour : Approche pour le placement des facteurs de conversion de l'azote	<p>Transmettre le document intitulé « Facteurs de conversion de l'azote en protéines » pour adoption en tant qu'annexe à la norme CXS234-1999 par la CAC47 (annexe II, partie 3).</p> <p>Informez les comités de produits concernés du document « Facteur de conversion de l'azote en protéines » et rappelez-leur qu'il leur incombe d'identifier et de signaler les facteurs de conversion de l'azote proposés au CCMAS afin de faciliter le processus d'approbation ; et envisagez de révoquer les valeurs Nx dans leurs normes de produits.</p> <p>Demander au CCNE d'examiner s'il était approprié de fixer la valeur Nx à 5,71 pour Tehena.</p>

Point 3 : Discussion et clarification des procédures de vote pour la 47e session de la Commission du Codex Alimentarius, concernant l'élection du poste de vice-président :

Le professeur Samuel Godefroy a présenté ce point en expliquant les règles régissant les procédures de vote pour la (47) session de la Commission du Codex Alimentarius concernant les postes de Président et de Vice-président de la Commission du Codex Alimentarius comme suit :

Élection du président – CAC / Article XII.11 du Règlement général de la FAO :

- Le candidat obtient la majorité des votes exprimés
- Des scrutins répétés jusqu'à ce qu'une majorité soit trouvée
- Lorsqu'il y a plus de 2 candidats, le candidat ayant obtenu le moins de votes est éliminé

Élection des 3 vice-présidents de la CAC conformément à l'article XII.12 du Règlement général de la FAO – À l'exception du quorum :

- 3 postes vacants ; 3 noms dans un vote (3 noms différents) - Les bulletins non conformes sont éliminés/défectueux

- Un candidat est élu lorsqu'une majorité est obtenue en sa faveur
- Les scrutins/votes sont répétés pour les candidats n'ayant pas obtenu la majorité (50+1) - jusqu'à ce que la majorité soit atteinte pour tous les postes électifs (c'est-à-dire 3 postes pourvus)
- Si, lors d'un scrutin/vote, aucun candidat n'obtient la majorité requise, le candidat ayant obtenu le plus petit nombre de voix est éliminé.

Enfin, les conclusions et recommandations suivantes ont été adoptées :

1. Inclusion de tous les documents et présentations présentés lors de la réunion dans la plateforme interactive de l'Initiative Arabe du Codex (www.Arabcodex.com).
2. Remerciant les représentants des Émirats arabes unis, de la Syrie, de Bahreïn, d'Oman et les experts de l'Initiative arabe du Codex pour leurs efforts dans la préparation et la présentation des présentations lors de la réunion.